

- COMMUNE
71460 BRESSE SUR GROSNE

L'an deux mil vingt six et le 05 Juin à 09 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MONNOT Marc, Maire.

Secrétaire de séance : Mme FAURE Christelle
Mme MATHIEU excusée qui a donné son pouvoir à Mme de Murard
Mme BERTHOD excusé qui a donné son pouvoir à Mme FAURE

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Election d'un délégué pour les sénatoriales :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'on doit nommer un délégué pour les sénatoriales et 3 délégués suppléants qui auront lieu en Septembre. Monsieur ROY est nommé scrutateur et Monsieur BIHEAURO PERCZAK Rédacteur du Procès-Verbal. Il demande si une personne veut se présenter aussi Monsieur BOURSET Gilles se porte candidat. Il est procédé au vote par bulletin secret.

Monsieur BOURSET est élu avec 10 Voix pour et 1 bulletin blanc.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des volontaires pour les délégués suppléants :
Monsieur Monnot – Monsieur Chambard – Madame Mathieu

Monsieur Monnot est élu par 8 voix et 3 bulletins nuls

Monsieur CHAMBARD est élu par 10 Voix et 1 bulletin blanc

Madame MATHIEU est élue par 10 voix et 1 bulletin blanc

Après avoir terminé cette session, nous entamons une autre réunion pour :

DELIBERATION RODP

La Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux électriques est une redevance annuelle perçue par les communes et le Département pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public.

En exploitant une partie du domaine public par la présence de réseaux de transport et de distribution d'électricité, les gestionnaires de ces réseaux doivent verser aux collectivités concernées une redevance annuelle pour occupation du domaine public.

Afin de percevoir la recette pour la RODP, **les communes doivent adopter une délibération pour fixer son montant dans la limite d'un plafond dont les modalités de calcul sont prévues par décret (décret du 26 mars 2002).**

DELIBERATION POUR LA CLECT

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un délégué pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers l'EPCI. Ce montant rapproché du produit de taxe professionnelle perçu par les communes avant application de la taxe professionnelle unique permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation.

Monsieur MONNOT Marc se propose pour la place, il est élu à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR L'AMBROISIE

Monsieur MONNOT soumet avec son accord au préalable, Mme MATHIEU pour la place de déléguée pour l'Ambroisie. Mme MATHIEU est élue à l'unanimité.

Petit rappel sur l'Ambroisie :

En France, il existe en fait trois espèces d'ambroisie faisant l'objet d'une surveillance. **L'Ambroisie à feuilles d'armoise**, **l'Ambroisie trifide** et **l'Ambroisie à épis lisses** sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de **nombreux milieux** (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes **réactions allergiques** (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une **menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la **biodiversité** (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Si un pied d'ambroisie est observé, **il faut rapidement l'éliminer** car il est très difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

QUESTIONS DIVERSES

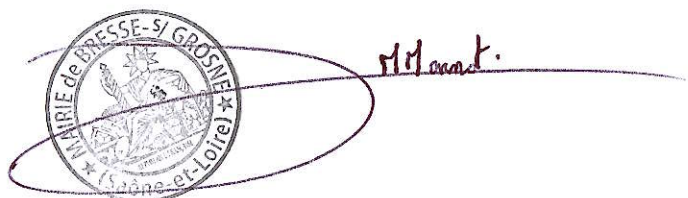
Madame FAURE nous fait un compte-rendu sur la réunion du SIVOS EMP. Le nouveau bureau du SIVOS a été élu Monsieur BORDET Didier Président, Isabelle BRETIN – Christelle FAURE – Michel VOISIN (Vice-Présidents). Monsieur BORDET nous informe de l'ouverture du village d'enfants (PRADO) pour janvier 2027. Un agrément est donné pour accueillir 48 enfants de 0 à 21 ans.

L'ONF a convoqué le Syndicat du Grand Bragny afin d'exposer le projet d'aménagement forestier 2027-2046. (Relevé parcellaire pour faire le point sur les travaux que l'ONF estime nécessaires).

Levée de séance à 11h30

Le Maire
M. MONNOT

La secrétaire de séance
C. FAURE



A handwritten signature in dark ink, "Faure", is written below the printed name "C. FAURE". The signature is written in a cursive style.